



Pollution du réseau d'eau potable

Fin de l'alerte

A tous les habitants des villages d'Ayent, excepté Anzère,

Après avoir pris toutes les mesures nécessaires, les analyses des échantillons prélevés le 18 mars attestent que l'eau potable du réseau communal est à nouveau de qualité irréprochable.

Si votre réseau d'eau ménager n'a pas été utilisé durant les dernières 48 heures, veuillez suivre ces recommandations:

- Ouvrir les robinets de votre logement et laisser couler l'eau pendant environ cinq minutes
- Augmenter la température du chauffe-eau à 60° C ou plus pendant 24 heures, ou le vider et le remplir à nouveau.

Il est possible que vous perceviez encore une faible odeur ou un léger goût de chlore. Sa teneur est toutefois conforme à la législation sur les denrées alimentaires et ne présente aucun danger pour la santé.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Ayent, le 19 mars 2017

Administration communale d'Ayent